



**Atelier thématique EOLMED
« Pêche et usages
professionnels de la mer »**

**Vendredi 10 février 2017
Casino de PORT LA NOUVELLE**

Salle et participation

- Participation : 42 personnes
- Scène (dans l'ordre d'intervention) :
 - Olivier GUIRAUD, Directeur du projet EOLMED – QUADRAN
 - Bertrand CAZALET – MARÉPOLIS
 - Pierre LEFEVRE – HYDRO M
- Timing : 10h15 à 12h50 soit 2h35 de réunion.

10h15 : Ouverture de l'atelier - Présentation du projet

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Olivier GUIRAUD présente les partenaires du projet, le contexte de réalisation du projet et les atouts de la méditerranée (vents forts, fonds profonds) pour l'implantation d'éoliennes flottantes.

Il rappelle la sélection du projet EOLMED en juillet 2016 pour la zone de GRUISSAN-PORT LA NOUVELLE à la suite de l'appel à projets de l'ADEME et du choix par le Gouvernement de 4 zones propices pour l'éolien flottant. Il souligne l'intérêt technologique du démonstrateur FLOATGEN en test au large du Croisic dès le milieu d'année et le rôle de la ferme pilote pour la validation du modèle économique d'EOLMED. Il annonce pour 2017 une nouvelle concertation à l'initiative du Gouvernement pour définir les zones propices des futurs parcs commerciaux, une définition qui apporte de la visibilité aux entreprises et collectivités concernées.

Il présente les zones d'études du projet et de son raccordement à terre, précisant qu'au stade actuel des premiers diagnostics, il semble que les contraintes en mer soient majoritairement techniques, les contraintes terrestres étant majoritairement environnementales, notamment au titre des espaces remarquables présents sur le littoral.

Il présente le calendrier prévisionnel du projet, de l'étude d'impact lancée en septembre 2016 jusqu'à la mise en service prévue fin 2020. L'année 2017 étant dédiée à la concertation et aux études afin d'être en mesure de déposer les demandes d'autorisation à la fin de l'année.

Concernant la concertation conduite par la maître d'ouvrage EOLMED, il présente les principales étapes du dialogue territorial engagé sur le projet : 2 sessions de 4 ateliers thématiques en direction des acteurs constitués du monde de l'économie, de l'environnement, du tourisme et de la pêche, 3 sessions d'un atelier de citoyens au printemps, une consultation grand public sous forme de réunions publiques et de permanences dans les communes littorales concernées, ainsi qu'un E-débat sur Internet, sur la période du 15 juin au 15 septembre 2017.

Jacques ROUDIER, Garant de la concertation sur le projet EOLMED

Jacques ROUDIER rappelle sa nomination par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) suite à la saisine de QUADRAN responsable de la concertation. Il souligne son indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage ainsi que sa neutralité et son impartialité vis-à-vis du projet. Son rôle sera de **veiller** à ce que la concertation se déroule dans le respect des valeurs du débat public portées par la CNDP ; d'être, le cas échéant, un « recours » pour les participants ou un « aiguillon » vis-à-vis du maître d'ouvrage et de **rendre compte** à la CNDP du déroulement de la concertation. Il est joignable par les différentes parties prenantes qui le souhaitent à l'adresse suivante : garant.eoliennesgruissan@gmail.com

Maryse ARDITTI, Présidente de l'Association ECCLA

Suggère que l'ensemble des contributions soit accessible sur la plateforme de E-débat, pour avoir une vision globale des échanges.

Claire OLLAGNON, en charge de la plateforme E-débat – Intactile Design

Précise qu'il s'agit d'un projet de recherche innovant soutenu au titre des fonds européens (FEDER) que la plateforme sera ouverte à tous et que l'ensemble des échanges sera accessible.

Françoise BRETON – Université Autonome de BARCELONE, habitante de PEYRIAC.

Juge la démarche de concertation intéressante. Demande si l'étude d'impact portera à la fois sur les éoliennes et sur le projet d'extension du port.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Souligne qu'il s'agit de deux projets différents. L'extension du port est portée par la Région qui réalise sa propre étude d'impact. Ce projet régional prévoit la réalisation d'un terminal colis lourds qui sera mis à la disposition d'EOLMED contre location. Le projet éolien porté par QUADRAN dispose de sa propre étude d'impact dont une partie concerne le raccordement électrique au poste source de PORT LA NOUVELLE.

Claude WENDLING, CESE de l'AUDE au titre de l'UDAF

Demande combien de jours par an et d'heures par jour fonctionneront les éoliennes.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Répond qu'au vu des résultats de la première campagne d'étude, les éoliennes fonctionneront 90% du temps. La production attendue est de 100 millions de KW soit l'équivalent de 4000 HEPP (Heure Equivalent Pleine Puissance). Une deuxième campagne d'étude du gisement en vent va être lancée pour affiner ces chiffres.

Séquence 1 de l'atelier : Quel contexte et quels enjeux pour la pêche professionnelle dans la zone de projet ?

Bertrand CAZALET, MARÉPOLIS

Bertrand CAZALET présente le cabinet MARÉPOLIS et la connaissance du secteur du projet acquise au fil des années. Il précise être également conseiller du Syndicat des Petits Métiers de la région. Il présente les outils utilisés pour réaliser un premier état des lieux de la pêche à partir d'un recensement des différentes unités de pêche présentes dans la zone du parc, souligne l'existence de données globales assez peu précises concernant les espèces, les techniques de pêche et les types de vente.

Il rappelle que la réglementation concernant la pêche est complexe, avec un cadre européen fort pour garantir la conservation des espèces halieutiques (permis à points, régulation des marchés), un niveau national (Direction des Pêches) qui met en œuvre une réglementation complémentaire et un cadre professionnel de proximité (comités et prud'homies) qui pèse de moins en moins sur les décisions.

La gestion de la pêche fait face à un ensemble de contraintes : réduction des jours d'efforts, établissement de quotas en termes de dimensions des prises, de fermeture de zones durant certaines périodes, limitation de la longueur des filets, tirages au sort, etc. En dépit de ces contraintes fortes et des difficultés rencontrées par les pêcheurs, l'activité se maintient globalement

Frédéric RESTE - PRUD'HOMIE DE PORT LA NOUVELLE

Se considère directement impacté par le projet mais souhaite transformer un mal pour un bien. Estime que la perte de pêche dans la zone du projet reportera l'effort de pêche sur d'autres zones et d'autres activités. Pense que la zone des éoliennes, avec le béton et les chaînes, va créer un effet de concentration pour le poisson (effet DCP). Se déclare ouvert à la discussion pour développer des techniques de pêche dans la zone. Demande quelles seront les activités autorisées dans cette zone.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Déclare que, par principe, tout sera interdit dans la zone concédée par l'Etat, sauf les activités qui seront autorisées et exercées sous le contrôle de QUADRAN, concessionnaire de la zone. QUADRAN se veut moteur pour envisager des activités complémentaires, en particulier des techniques de pêche adaptées, compatibles avec l'exploitation éolienne et pouvant s'exercer dans de bonnes conditions de sécurité.

Iro GAUMER, PRUD'HOMIE DE GRUISSAN

Se déclare opposé à toute culture marine à l'intérieur du parc éolien. L'élevage de poissons ou de coquillages concurrencerait directement les pêcheurs professionnels et la culture d'algues pourrait avoir des effets invasifs jusqu'aux étangs littoraux.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Soutient la nécessité, dans le cadre de ce projet innovant, d'étudier et d'expérimenter ce qu'on peut faire en matière de co-activité. Précise qu'en terme de développement à l'international, l'association production d'énergie verte et production de protéines avec l'élevage marin, est prometteuse, pas seulement pour QUADRAN mais aussi pour d'autres entreprises régionales qui souhaitent étudier la faisabilité de la co-activité et qui voient une partie de leur avenir en haute mer. Concernant les algues, un travail est engagé avec SM2 sur le flotteur Floatgen au Croisic pour valoriser des macro-algues pour l'industrie pharmaceutique et les produits de cosmétique.

Pour les trois années à venir, il s'agit essentiellement de conduire des études car produire des moules ou du poisson à 16km pose de nombreuses questions et des difficultés, notamment de rentabilité.

Iro GAUMER, PRUD'HOMIE DE GRUISSAN

Demande qu'on tienne compte des difficultés des pêcheurs et de leurs avis quand ils disent que la co-activité risque de bousculer leur économie. Ajoute que l'élevage industriel de poissons a un fort impact au niveau environnemental dû aux déjections. Se déclare favorable à la création d'emplois, sans pénaliser les emplois existants.

Frédéric RESTE, PRUD'HOMIE DE PORT LA NOUVELLE

Déclare ne pas vouloir de double peine : moins de zone de pêche et davantage de concurrence, surtout lors du passage à la ferme commerciale qui va prendre beaucoup de place. Se déclare néanmoins prêt à adapter les techniques de pêche.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Déclare que QUADRAN, entreprise locale, ancrée depuis des années sur le territoire, ne fera rien pour déstabiliser les activités existantes et qu'il convient d'étudier des formes de co-activité qui ne concurrencent pas les activités locales. Propose de tenir une réunion spécifique sur ce sujet afin d'apporter des réponses aux pêcheurs.

Perrine CUVILLIER, OP DU SUD

Souligne l'inquiétude des chalutiers face aux multiples contraintes réglementaires pesant sur leur activité dans le GOLFE DU LION. Avec les éoliennes, les chalutiers ne pourront plus traverser la zone mais devront la contourner, ce qui va modifier les pratiques de pêche et engendrer des coûts supplémentaires, notamment de gazoil. Par ailleurs, durant la phase des travaux en mer sur les deux projets éoliens (GRUISSAN et LEUCATE), les pêcheurs craignent de voir le poisson quitter la zone.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Propose de travailler avec les chalutiers sur la question des circulations dans la perspective de la ferme commerciale. Souligne que d'autres projets peuvent avoir une influence sur la pêche.

Xavier PRUDHON, DDML AUDE

Précise que c'est le préfet maritime qui définira les restrictions dans la zone de projet, en prenant en compte la sécurité et l'adaptabilité des techniques. Ajoute que rien n'est décidé à ce stade et qu'il y aura concertation avec les parties prenantes, sous l'autorité de préfet maritime.

Guy MIRETE, OP DU SUD

Estime que les chalutiers seront les plus impactés par un projet situé dans leur zone de pêche actuelle et où le chalutage sera interdit.

Bernard PEREZ, OP DU SUD et président des chalutiers de PORT-VENDRES

Salue la qualité de l'état des lieux présenté. Demande qu'on mette l'accent sur les chalutiers qui vont perdre 80 km² ainsi que sur la diversification des métiers car même si quelques chalutiers sont devenus petits métiers depuis une vingtaine d'années, leur licence n'autorise pas la polyvalence. Demande à chacun de faire preuve d'intelligence pour créer des emplois sans détruire ceux des chalutiers. Propose de travailler ensemble à des pistes nouvelles pour exister ensemble, notamment sur le nettoyage de la mer et la récolte des déchets en mer, en dehors des 200 jours autorisés à la pêche.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Se déclare en accord avec les constats énoncés et les pistes de travail sur les déchets en mer et l'effet réserve (DCP). Considère que la phase pilote fournira une base de réflexion et d'expérimentation utile avant le passage au parc commercial à l'horizon 2030.

Bertrand CAZALET, MARÉPOLIS

Précise que sur la gestion des déchets en mer, des exemples existent ailleurs dont on pourra s'inspirer.

Pierre LEFEVRE, HYDRO M

Confirme qu'il existe en Bretagne des modalités d'indemnisation des pêcheurs pour la récolte des déchets en mer et que du côté d'Alicante, on produit une gamme de vêtements issus de la valorisation des déchets.

Frédéric RESTE, PRUD'HOMIE DE PORT LA NOUVELLE

Précise que l'effet conjugué de l'extension du port et des zones de tourisme va aboutir à réduire la zone prud'homale de 60%. Estime que la gestion des déchets n'est pas un métier de pêcheurs pas plus que le transport des gens. Demande à ce que les pêcheurs puissent vivre de leur métier.

Perrine CUVILLIER, OP DU SUD

Trouve l'idée de gestion des déchets intéressante pour autant qu'on continue à pouvoir pêcher le poisson. Rappelle les discussions en cours avec l'Europe et Natura 2000 pour fermer des zones et protéger les juvéniles et les géniteurs de poissons. Dans ce contexte, demande de faire attention à ne pas fermer d'autres zones.

Bernard PEREZ, OP DU SUD et président des chalutiers de PORT-VENDRES

Déclare qu'il ne s'agit pas de devenir les Nicolin de la mer, mais de travailler les jours qui ont été enlevés aux pêcheurs par l'Europe. Ajoute que la pollution de la mer entraîne la diminution des espèces pélagiques et que dépolluer la mer sera profitable à tout le monde.

François BONHOMME, biologiste au CNRS, représentant au Conseil Maritime de Façade

Déclare qu'on commence à connaître les effets biologiques des projets éoliens marins. Sur une période de 10 ans, on constate une augmentation des captures en dépit de l'interdiction de la zone à la pêche.

Coraline JABOUIN, Parc Marin du Golfe du Lion

Demande si les 2 porteurs de projets éoliens vont travailler ensemble sur les impacts environnementaux et si, par exemple, l'effet DCP sur chaque parc ne va pas créer un vide entre les deux parcs.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Confirme que des discussions sont en cours, notamment au niveau de la mutualisation de certaines études d'impact. Affirme que QUADRAN a une position très ouverte en matière de partage des données d'études, compte tenu des aides publiques reçues dans le cadre de son projet. Un retour vers les citoyens est logique tout comme vers le milieu scientifique au moyen d'un comité scientifique ou de suivi.

Thomas SÉRAZIN, Comité Régional des Pêches et des Elevages Marin

Demande quels sont les effets du raccordement et de l'atterrage, notamment pour la pêche de la telline.

Pierre LEFEVRE, HYDRO M

Confirme que cela sera étudié dans l'étude d'impact.

Séquence 2 de l'atelier: quelle réglementation pour le partage d'une concession ?

Bertrand CAZALET, MARÉPOLIS

Séquence 3 de l'atelier : Quelles mesures d'accompagnement et de compensation, le cas des récifs artificiels ?

Pierre LEFEVRE, HYDRO M

Nota : *Pour tenir l'horaire, les deux séquences sont présentées à la suite, sans temps d'échanges intermédiaire.*

Bertrand CAZALET présente le régime principal de la ferme pilote : une concession maritime de 40 ans, par nature temporaire, précaire et révocable, non constitutive de droits réels ou commerciaux (baux, fond).

Il rappelle que l'appel à projet encourage la coexistence des activités anthropiques avec les éoliennes et la volonté du porteur de projet d'ouvrir sa concession à une co-activité **intégrée** afin d'améliorer les performances de la concession et le partage fonctionnel de l'espace maritime.

Il souligne la nécessité de valider la faisabilité juridique de la co-activité dans la concession en :

- intégrant des régimes accessoires d'occupations et d'autorisations : concessions de cultures marines et autorisations de pêche
- démontrant et garantissant la compatibilité des activités accessoires avec l'activité principale
- analysant et maîtrisant les risques inhérents à la co-activité: sécurité, accessibilité, responsabilités, garanties
- proposant un modèle original et fonctionnel de gestion de la co-activité co-construit avec les différents partenaires et placé sous l'autorité de l'Etat en mer, décisionnaire en dernier ressort.

Pierre LEFEVRE propose de centrer sa présentation sur la question des récifs artificiels comme élément de réponse à la diminution des pêches et l'attribution de quotas limités par pays. Il rappelle le contexte mondial marqué par 3 nouvelles préoccupations :

- mieux gérer les prises de la pêche par rapport à la biomasse disponible dans les océans,

- développer l'aquaculture sous toutes ses formes,
- développer des systèmes entièrement artificiels et automatisés,

Il précise que les structures artificielles immergées cherchent à accroître la production des espèces existantes ou la production des espèces obtenues en écloseries et relâchées en mer à proximité des structures artificielles immergées.

En Languedoc et en Roussillon, ce sont 32 230 m³ de récifs artificiels qui ont été immergés en 40 ans sur dix sites différents représentant une surface de 66 km² et pour un coût évalué à 8,5M€. Fort des expériences locales et internationales, on connaît mieux les conditions à réunir pour disposer d'un bon habitat marin. Ce dernier doit s'élever dans la colonne d'eau, avoir une morphologie complexe, être conçu comme un habitat, pénétrable par les espèces et par la lumière, composé de matériaux différents et accompagné d'abris spécifiques.

Thomas SÉRAZIN, Comité Régional des Pêches et des Elevages Marin

Demande si des retours d'expériences existent sur des systèmes DCP allant du haut vers le bas - ici, du flotteur vers le fonds marin - et pas l'inverse.

Jean-Jacques THIBAUT, MEDITHAU

Précise qu'une large part des poissons vendus aujourd'hui ici en grandes surfaces proviennent d'Italie et de Grèce et ne sont pas pêchés localement. Ajoute qu'il serait intéressant de concurrencer ces marchés avec une ressource halieutique produite localement.

Perrine CUVILLIER, OP DU SUD

Considère que le poisson d'élevage concurrence réellement la pêche professionnelle. Demande des précisions sur les récifs artificiels : espace nécessaire, espèces concernées.

Tiphaine RIVIÈRE, Agence Française de la Biodiversité

Demande d'affiner les études sur le report d'activité au sein de la pêche et des éléments concrets sur la co-activité pour en apprécier les impacts. Demande d'approfondir les avantages et les inconvénients des récifs artificiels afin de proposer des pistes d'amélioration et aider à la prise de décision.

Pierre LEFEVRE, HYDRO M

Souhaite poursuivre les échanges avec les prud'homies et les comités de pêche pour définir les zones potentiellement intéressantes et les espèces à privilégier.

Bertrand CAZALET, MARÉPOLIS

Invite les participants à élargir la réflexion au-delà des récifs et de la co-activité. La pêche doit se positionner et être bénéficiaire de ce projet.

Iro GAUMER, PRUD'HOMIE DE GRUISSAN

Considère que les récifs artificiels sont une bonne piste de réflexion à condition de travailler sur les secteurs de récifs déjà existants pour ne pas diminuer encore la zone de pêche et de s'intéresser aussi à la problématique de la ponte.

Frédéric RESTE, PRUD'HOMIE DE PORT LA NOUVELLE

Se déclare favorable à la protection des récifs existants en laissant faire la nature.

Tiphaine RIVIÈRE, Agence Française de la Biodiversité

Demande quels sont les espaces disponibles entre les éoliennes.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Répond que la distance minimum d'écartement entre les éoliennes est de 8 fois le diamètre des pales (une pale fait 75 mètres) et qu'il faut aussi tenir compte de la distance nécessaire pour les chaînes d'ancrages. Ajoute que les dimensions du flotteur sont de 53 mètres par 53 mètres par 10m de haut, pour une masse d'environ 8 000 tonnes.

La co-activité trouverait place dans cet espace, le reste permettant de circuler dans le parc.

Jean MITSIALIS, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

Se déclare en accord avec les positions prises par les petits métiers.

Perrine CUVILLIER, OP DU SUD

Souhaite participer à la définition des axes de travail du prochain atelier

Thomas SÉRAZIN, Comité Régional des Pêches et des Elevages Marin

Demande de décaler le prochain atelier l'après midi pour faciliter la venue des pêcheurs.

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Propose de fixer rapidement une réunion préparatoire à l'atelier thématique pêche qui aura lieu le 4 avril prochain à GRUISSAN à 16h.

Bernard PEREZ, OP DU SUD et président des chalutiers de PORT-VENDRES

Souligne que le nombre important de questions posées au sein de l'atelier traduit l'importance des craintes des pêcheurs.

12h30 : Clôture de l'atelier